

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 26 octobre 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**



**N° 336/2023  
AUTORISATION DE VOIRIE**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande en date du 16 octobre 2023 par laquelle la société Demeco Grimonpront déménagements sollicite le stationnement sur la voirie d'un camion au droit de la propriété portant le n°21 rue Pierre Brossolette au vu de procéder à un déménagement.
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route, de prendre des mesures particulières pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'autorisation de stationner sur la voirie au droit de sa propriété portant le n°21 rue Pierre Brossolette est accordée pour le 03 Novembre 2023 de 8h à 17h, pour l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire réflectorisée sera mise en place et entretenue par le responsable des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

**Article 3 :**

Le permissionnaire sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

Tout dépôt de matériaux sur la voie publique est formellement interdit.

**Article 4 :**

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Responsable des travaux,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Yves TERLAT

